

VIDE GRENIER DE L'ÉTÉ SAINT-LEON

ORGANISÉ PAR
DÉTENTE ET BIEN-ETRE
Dimanche 30 juin 2019

BULLETIN DE RÉSERVATION
à retourner à l'adresse suivante
avant le 25 juin 2019 :

Association « DÉTENTE ET
BIEN-ÊTRE »

Valérie Lozano

16 rue Pastel

31 560 Saint-Léon

Le mercredi après-midi au

06.12.39.27.55

Par mail :

assoc.detenteetbienetre@gmail.com

BON VIDE GRENIER A TOUS



PETITE RESTAURATION



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

assoc.detenteetbienetre@gmail.com



L'EXPOSANT

1 - Vous êtes Particulier Association Professionnel

2 - NOMPrénom.....
Pour les associations Nom et prénom du Président de l'association

3 - Coordonnées : adresse

.....
.....
Code Postal.....Ville.....
Téléphone
Domicile.....Portable.....
Email@.....

R.C ou RM.....délivré le.....
par.....

4- Pièce d'Identité : Carte d'identité Passeport

numéro.....
délivré lepar.....

immatriculation véhicule 

Joindre la photocopie recto/verso de la pièce d'identité (obligatoire)

RESERVATION mettre une croix dans la case « choix »

Mètres	Tarif	Choix	Mètres	Tarif	Choix
1	2€		7	14€	
2	4€		8	16€	
3	6€		9	18€	
4	8€		10	20€	
5	10€		Et + ...	€	
6	12€		Emplacement véhicule ou remorque à côté	4€	 gratuit

**Règlement par chèque de _____ € à l'ordre de
l'Association Détente et Bien-être ou espèce**

Verre de l'amitié offert aux exposants à 12h00

REGLEMENT

Article 1 : Le vide grenier organisé à Saint-Léon est réservé aux amateurs. Il se déroulera le dimanche 30 juin 2019. Ne seront inscrits que les participants ayant renvoyé le dossier complet (bulletin d'inscription, copie de la carte d'identité et le règlement financier).

Article 2 : Les objets de toute sorte sont acceptés. Les exposants devront laisser leurs emplacements propres après leur départ. Tout objet non vendu doit être repris impérativement par l'exposant.

Article 3 : En application des décrets 881030 et 881040 concernant la vente de produits neufs, artisanaux et commerciaux est strictement interdite. Les exposants devront être en règle avec la législation en vigueur et fournir des renseignements aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.

Article 4 : Le prix de l'emplacement est fixé à 2 Euros le mètre. Les bulletins de réservation devront être signés et renvoyés avec le paiement par chèque à l'ordre de l'association « détente et bien-être ». Seul le versement intégral sera pris en compte et les places seront réservées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Le renvoi du contrat d'inscription portant la mention « lu et approuvé » daté et signé entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 5 : Chaque exposant sera responsable de son véhicule. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'incidents survenus sur leur véhicule pendant le stationnement de celui-ci, ainsi que lors de leur circulation dans l'enceinte, pour le déchargement.

Article 6 : La mise en place des exposants se fait de 6h00 à 9h00. Les organisateurs se réservent le droit de disposer à leur gré de tout emplacement inoccupé à partir de 9h00.

Article 7 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur est habilité à le faire.

Article 8 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Les exposants auront souscrit une assurance personnelle pour leur couverture. L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable, notamment en cas de perte, de vol, casse ou autre détérioration y compris par cas fortuit ou cas de force majeure.

Article 9 : L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels et décline toute responsabilité vis-à-vis de la situation juridique et fiscale des exposants.

Article 10 : En cas de désistement aucune somme ne sera remboursée, sauf si les organisateurs en sont avisés 8 jours avant la manifestation.

Article 11 : En cas de litige, le tribunal de Toulouse où il est fait attribution de juridiction quel que soit le domicile des parties, ce qui est formellement accepté par elles.

Signature précédée de la mention lu et approuvé